

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVIII. — Articles de bureau, enseignement,
vulgarisation.

N° 360.837

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

Dispositif formant réservoir d'encre pour plumes et porte-plumes.

Firme : S. ROEDER résidant en Allemagne.

Demandé le 11 décembre 1905.

Délivré le 13 mars 1906. — Publié le 4 mai 1906.

Lorsqu'on écrit avec les plumes en acier ordinaires, on est obligé de tremper fréquemment la plume dans l'encre, ce qui finit dans un travail un peu long par être très ennuyeux.

5 Pour éviter cet inconvénient, on a déjà imaginé de munir les plumes d'une languette recourbée, qui permet d'emmagasiner une plus grande quantité d'encre entre elle et la plume proprement dite et de réduire ainsi beaucoup
10 le nombre des immersions dans l'encre. Mais ces languettes présentent à leur tour un autre inconvénient; c'est d'abord de provoquer facilement les taches par un échappement trop
15 rapide de l'encre, et, ensuite, d'amener un dessèchement rapide de l'encre contenue entre la plume et la languette et de diminuer ainsi l'espace libre, ce qui supprime tous les avan-
20 tages qui peuvent résulter de la présence de semblables languettes.

L'invention porte sur un dispositif à réservoir d'encre, qui permet, en premier lieu, de faire une provision abondante d'encre, et ensuite d'en provoquer l'écoulement sans produire de taches. Ce dispositif présente, en
25 outre, l'avantage très appréciable d'éviter un dessèchement nuisible de l'encre, et de faciliter considérablement le nettoyage.

Le réservoir d'encre, qui fait l'objet de l'invention, est constitué avantageusement par

un fil métallique fin enroulé en spirale, fixé 30 par un mode d'attache approprié, soit sur la face supérieure, soit sur la face inférieure de la plume, ou bien encore fixé directement sur le porte-plume, dans une position convenable par rapport à la plume. 35

Le dessin ci-annexé montre trois différents modes de réalisation de l'invention. Dans celui des fig. 1 et 2, la spirale *a* qui forme le réservoir d'encre est disposée sur le dos de la plume *b*; dans l'exemple des fig. 3 et 4, cette
40 spirale est encastrée dans le creux de la plume *b*, de façon à se trouver en dessous quand on écrit. Enfin, la fig. 5 montre la spirale-réservoir fixée sur le porte-plume lui-même. Il va sans dire que, dans ce dernier
45 mode de réalisation, la spirale peut être disposée indifféremment au-dessus ou au-dessous de la plume une fois introduite dans son logement.

Une spirale de ce genre peut retenir une
50 grande quantité d'encre. Cette encre, étant en contact avec l'air, s'écoule très facilement sans faire aucune tache et on comprend que le nettoyage de la spirale n'offre aucune
55 difficulté, car on peut avoir accès en tous ses points. Le mode de fixation de la spirale peut varier à volonté, il peut être réalisé, soit au moyen de languettes estampées dans la plume

et s'engageant dans la spirale (voir fig. 3 et 4), soit par l'insertion de cette dernière dans une concavité de la plume, dans laquelle sont percés des jours appropriés; dans ce cas
5 et pour plus de sécurité, on fera encore usage de pièces de retenue *c*.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un dispositif ap-

plicable aux plumes et aux porte-plumes, comportant essentiellement une spirale ser- 10 vant à emmagasiner l'encre et fixée par un mode d'attache quelconque, soit sur le dos de la plume, soit dans sa concavité, soit enfin sur le porte-plume lui-même.

Firme : S. ROEDER.

Par procuration :
Charles Assi.

Fig. 1

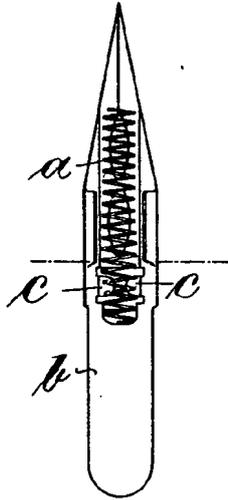


Fig. 3.

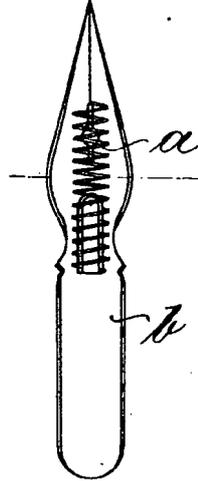


Fig. 2.



Fig. 4.



Fig. 5.

